

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Mars 2014

Étaient présents : Mmes Maryline FAUCHER, Christiane ROLLAND, Marlène RONDARD, MM Eric BLAIS (Pouvoir RICHY Pascal) Gérard GUINEL, Christian HENRIET, Louis RIFFAULT (Pouvoir LAVAREC Franck) , Guy SOULET, André THEBAULT (Pouvoir LELAURE Nicolas) et André PAPIN, Maire.

Excusés : MM Franck LAVAREC, Nicolas LELAURE et Pascal RICHY

Absents : MM Frédéric CORRE et Pascal SIMILLE

Secrétaire : Mme Maryline FAUCHER

Votants : 13 dont 3 pouvoirs

CCVSA : Modification des statuts « Gestion des milieux aquatiques »

Mr Le Maire informe qu'il est proposé une modification statutaire afin de permettre à la CCVSA de se substituer aux communes pour l'exercice des compétences assurées par le Syndicat Mixte Vendée-Sèvre-Autizes . Le Conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCVSA concernant la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations.

CCVSA : Modification des statuts « Construction, Entretien des Salles Omnisports »

Mr Le Maire rappelle que la CCVSA a pris la compétence SPORT afin d'assurer l'entretien et le fonctionnement des salles omnisports d'Oulmes et de St Hilaire des Loges, suite à la dissolution du SIVU. Il est proposé d'intégrer l'entretien et le fonctionnement des deux salles omnisports de Benet. Le Conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCVSA concernant la construction, l'entretien et le fonctionnement des salles omnisports.

CCVSA : Modification des statuts « Création Maisons de Santé »

Mr Le Maire explique que suite à l'Etude Santé qui a été conduite dans le cadre d'une entente intercommunale avec les Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Le-Comte et de l'Hermenault, la CCVSA va devoir réfléchir à un projet de santé sur son territoire. Le Conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCVSA concernant la création, la construction, l'entretien et le fonctionnement des maisons de santé et des cabinets médicaux pluridisciplinaires.

CCVSA : Proposition d'interventions « mise à disposition des services »

Mr Le Maire fait part de la proposition concernant la taille de haies par la CCVSA. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de la CCVSA pour effectuer les travaux de taille pour un montant annuel de 2 407 € 45 TTC pour deux passages en mai et septembre.

Approbation du tableau des effectifs

Mr Le Maire propose de mettre à jour au 1^{er} janvier 2014 le tableau des effectifs du personnel communal. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau des effectifs.

Evaluation des risques professionnels

Mr Le Maire informe que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Mr Le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement et l'élaboration du document unique. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Jardin du souvenir

Mr Le Maire présente trois projets ainsi que les devis concernant la réalisation d'un jardin du souvenir au cimetière de ST PIERRE. Le Conseil retient à l'unanimité le projet de l'entreprise VINET-BREMAND.

Demande de subventions exceptionnelles

Mr Le Maire fait part d'une demande de subvention du moto club « Big Twin Riders » pour l'organisation d'un concert à Maillezais le 2 août prochain dont les bénéfices seront reversés à l'hôpital pour enfant de Poitiers. Le Conseil accepte à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200 €.

Mr Le Maire fait part d'une demande de subvention de Mr GEANT René, Président des Anciens Combattants de la Section de ST PIERRE LE VIEUX pour l'achat d'un drapeau.

Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 300€ (9 voix pour – 1 voix pour 100€ et 3 voix pour 200€)

Bureau de vote

Le Conseil établit le bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Questions et informations diverses

Mr GUINEL Gérard présente les devis établis pour la l'organisation de la fête du 14 juillet prochain. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de DCS CONCEPT d'un montant de 1 210 € pour le bal et le devis de l'entreprise FILLON d'un montant de 3180 € TTC pour le feu d'artifice.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 17 mars 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 18 Mars 2014

Le Maire,

A. PAPIN

